

Conseil supérieur de l'éducation du 5 mars 2018

Déclaration des organisations : FSU, FNEC-FP-FO, FERC-CGT, SUD éducation, SUNDEP avec SOLIDAIRES étudiant.e.s, UNEF, UNL, SGL et les associations (ASES, SLU)

Monsieur le ministre,
Mesdames et messieurs les membres du Conseil supérieur de l'éducation

La loi Orientation et réussite des étudiants a été adoptée le 15 février. En l'état, elle entérine le droit des universités à sélectionner les étudiants.

Dans le même temps, vous avez annoncé, Monsieur le ministre, un projet de réforme qui vise à transformer le baccalauréat en diplôme d'établissement et qui met en place au lycée des parcours individuels en fonction des attendus sélectifs de l'enseignement supérieur.

Le gouvernement dit : «avec Parcoursup, on règle les problèmes d'APB, on évite le tirage au sort !». C'est faux !

Avec Parcoursup, chaque université décide des critères à partir desquels elle retiendra (ou pas) la candidature des bachelier.e.s. L'inscription à l'université dépendrait des capacités d'accueil, sans que les moyens soient mis pour accueillir les 40.000 nouveaux bachelier.e.s chaque année. Pire, ces capacités d'accueil dépendront des «perspectives d'insertion professionnelle». Les bacheliers perdraient le droit à accéder à la formation de leur choix, et les bacheliers pro et techno seraient en pratique exclus du supérieur.

De plus, nous constatons une volonté de promouvoir l'apprentissage pré-bac, marqué par des taux de ruptures très importants (4 jeunes sur 10) et des discriminations sociales et de genre, au détriment de la voie scolaire dans les lycées professionnels.

Aux personnels le gouvernement annonce : 120 000 suppressions de postes dans la fonction publique, le rétablissement du jour de carence, le gel du point d'indice, la généralisation du recrutement de contractuel.le.s, donc de personnels précaires en lieu et place des agents titulaires. Les attaques du gouvernement sur les diplômes, les statuts, les droits collectifs et protecteurs sont une seule et même offensive cohérente.

Nous réaffirmons nos exigences :

- La nécessité de travailler tout au long du parcours au lycée à une orientation choisie, construite, accompagnée et évolutive avec les moyens humains et financiers nécessaires, requérant notamment le recrutement de psychologues de l'éducation.
- Le maintien du baccalauréat comme diplôme national et 1^{er} grade universitaire, garantissant l'accès de tous les bachelier.e.s sur tout le territoire aux filières post bac et aux établissements de leur choix.
- L'exigence d'ouverture massive de places supplémentaires en 1^{er} cycle post bac et le refus de toute sélection à l'entrée à l'université.
- Le refus de l'instauration de blocs de compétences en lieu et place des diplômes et des qualifications.

Nous demandons que la loi Orientation et réussite des étudiants et le plan étudiants et les textes réglementaires qui l'accompagnent soient retirés, nous demandons une réforme ambitieuse qui garantisse le libre accès de chacun.e au supérieur.

Nos organisations FSU, FNEC-FP-FO, FERC-CGT, SUD éducation, SUNDEP avec SOLIDAIRES étudiant.e.s, UNEF, UNL, SGL et les associations (ASES, SLU) appellent les personnels, les étudiant.e.s, les lycéen.ne.s à préparer la grève et les manifestations le 22 mars, avec l'ensemble des fonctionnaires, pour un service public ambitieux et de qualité.

1. Déclaration des
organisations : FSU,
FNEC-FP-FO, FERC-CGT,
SUD éducation, SUNDEP
avec SOLIDAIRES
étudiant.e.s, UNEF, UNL,
SGL et les associations
(ASES, SLU)

2. Déclaration
de la FNEC FP-FO

3. Textes soumis au vote

Déclaration de la FNEC FP-FO

Monsieur le ministre,

les textes qui nous sont présentés aujourd'hui sont la déclinaison de la loi Orientation et Réussite des étudiants et du Plan étudiants dont la FNEC-FP FO, avec l'interfédérale nationale (FO, FSU, Ferc CGT, SUD éducation, UNEF, UNL, UNL-SD, Solidaires étudiant), demande l'abandon depuis la présentation du projet par le Premier ministre, la ministre de l'enseignement supérieur et le ministre de l'éducation nationale en novembre 2017. Cette revendication a été réaffirmée le 15 février et les mêmes fédérations appellent à la grève et à des manifestations le 22 mars 2018.

La FNEC-FP FO s'inscrit également dans l'appel des fédérations de la fonction publique (liste) à la grève du 22 mars car les revendications sont liées. Le «plan étudiants» apparaît également comme un moyen de supprimer des heures de cours et des postes. Cela ne peut qu'être mis en relation avec le projet de réforme de la fonction publique : suppression de 120 000 postes de fonctionnaires, recrutement massif de personnels précaires, attaques contre le statut général de la fonction publique à travers l'individualisation de la rémunération..

Pour rappel, le 1^{er} février, 20 000 enseignants, étudiants, lycéens, manifestaient pour l'abandon du «plan étudiant» et le maintien du baccalauréat comme premier grade universitaire et diplôme national.

La FNEC-FP FO demande l'abandon du Plan étudiants car ce dernier ne règlera en aucun cas le problème du manque de capacités d'accueil dans les universités puisque 700 000 bacheliers sont attendus à la rentrée 2018 pour 600 000 places dans les filières universitaires.

Au contraire. Le décret procédure Parcoursup prévoit la définition des capacités d'accueil, donc leur réduction, en fonction de critères qui, de fait, sont incompatibles avec les objectifs affichés par la ministre Vidal dans son communiqué du 15 février 2018 : «*la réussite de tous les étudiants, quelle que soit son origine sociale ou culturelle*» et «*la démocratisation dans l'ensemble de l'enseignement supérieur.*» En effet, les capacités d'accueil, réévaluées chaque année, seraient déterminées par le recteur en fonction notamment «*des préinscriptions des candidats sur les trois années précédentes*». Est-ce à dire que si les demandes baissent, les places seront réduites, avec, comme résultat, la suppression d'heures de cours notamment ?

Les capacités d'accueil seront également définies en fonction du «*projet de formation et de recherche de l'établissement*» donc en fonction, notamment, de l'exploitation par les entreprises des résultats des recherches universitaires. Enfin, et cela va dans le même sens, des «*perspectives d'insertion professionnelle des formations*».

Cela ne va pas, nous semble-t-il, loin s'en faut, dans le sens d'une augmentation des capacités d'accueil. En quoi ce dispositif permettrait-il à chaque bachelier «*d'avoir le dernier mot*», d'obtenir la filière universitaire de son choix ?

Pour la FNEC-FP FO, ce qui se profile, c'est au contraire la réduction des formations universitaires, la suppression de milliers d'heures de cours, des postes menacés et l'augmentation des recrutements de personnels précaires.

Rappelons que depuis 2009, il y a 280 000 étudiants en plus. Dans le même temps, le nombre d'enseignants chercheurs a diminué de 10%. En 2015, les personnels enseignants non-titulaires représentaient 30 % des enseignants à l'université (MEN, Bilan social 2016). Les personnels BIATSS non-titulaires représentent presque 40 % de l'effectif total.

Les exemples d'universités pilote à la rentrée 2018 qui sont mis en avant dans la présentation du Plan étudiants ne sont pas de nature à rassurer : plate-forme numérique d'auto-positionnement et d'auto-diagnostic à Strasbourg par exemple...

Au cœur du Plan étudiant, c'est donc bien la remise en cause du baccalauréat comme premier grade universitaire puisque ce dernier ne suffira plus pour obtenir la filière universitaire choisie.

Mais c'est également la remise en cause du baccalauréat comme diplôme national. Le projet de réforme du baccalauréat, le ministre le reconnaît lui-même, est étroitement articulé au plan étudiant. Il consacre la notion de parcours individualisé puisque seules les épreuves de français et de philosophies seront nationales et anonymes. Le lycéen choisirait deux spécialités et passerait un «*grand oral*» sur la base d'un projet personnel.

A l'université comme dans le monde du travail, le lycéen devra « vendre » son bac et son parcours pour obtenir une place, un emploi et obtenir un certain niveau de salaire.

Or, on les attendus universitaires cadrés nationalement peuvent être complétés par les universités, au niveau local. D'une université à une autre, à filière égale, il n'y aurait donc aucune égalité entre les candidats.

Ensuite, à la lecture des attendus des DUT, des CPGE et des diplômes des métiers d'art, on voit que la notion de «*compétence*» est centrale. Comment un jury va-t-il évaluer la compétence «*être actif dans sa formation : expérimenter et avoir envie d'apprendre*» ?

In fine, ce sont les enseignants du secondaire qui devraient se prononcer, dans le cadre de la fiche Avenir, contraints de devenir les censeurs de l'accès des futurs bacheliers à la filière de leur choix. Ils ne veulent pas de cette évaluation qui n'a rien d'objectif.

Les enseignants du primaire et de collège savent ce qu'est l'évaluation par compétences : une usine à gaz qui masque les difficultés et le niveau d'un élève et qui n'évalue rien. Dans un rapport du 4 août 2012, l'IGEN évoque d'ailleurs un «*désordre pédagogique et Juridique*».

Les enseignants évaluent un niveau de maîtrise de connaissances et de méthodes disciplinaires. Ils ne sont ni des comportementalistes, ni des voyants.

Les compétences correspondant aux attendus des DUT ressemblent au projet de nouvelle nomenclature des certifications professionnelles élaboré par la commission nationale des certifications professionnelles qui vise à adapter les certifications françaises au cadre européen des certifications pour l'éducation et pour la formation tout au long de la vie.

Il s'agirait ni plus ni moins de transformer le bac comme les diplômes universitaires en blocs de compétences, susceptibles d'être validés tout au long de la vie, ne donnant aucune garantie au futur salarié.

Cela s'inscrit dans le continuum bac-3 bac+3 prévu par la loi de refondation Peillon.

Cela s'inscrit dans le cadre des ordonnances Macron qui remettent en cause le code du travail et les conventions collectives, renvoyant la négociation au niveau local, là où le salarié est le plus fragile.

C'est pourquoi la FNEC-FP FO demande l'abrogation de la loi Orientation et réussite étudiants et l'abandon du projet de réforme du baccalauréat et du lycée.

Textes soumis au vote

Projet de décret portant modification des modalités de nomination des recteurs

Volonté du ministère de porter le contingent de non enseignants chercheurs de 20% à 30%, et suppression de la condition de 10 ans d'expérience.

13 Pour (UNSA) ; 41 contre (FO, FSU, CGT, Solidaires) ; 10 abstentions
Avis défavorable du CSE

Projet d'arrêté relatif au cadre national sur les attendus des formations conduisant à une Mention complémentaire de niveau IV (avis défavorable)

Amendement du SNES-FSU visant à supprimer tous les attendus de l'annexe portant sur «les connaissances et compétences nécessaires pour la réussite dans les formations préparant aux différentes spécialités de niveau IV de la Mention complémentaire» pour ne conserver que la détention du baccalauréat - avis favorable du CSE
35 Pour (FO, FSU, SUD...) ; 22 Contre () ; 4 abstentions (CGT) ; 1 refus de prendre part au vote

Vote sur le projet d'arrêté
15 Pour (SNALC, CFDT) ; 37 Contre (FO, FSU, CGT, Solidaires, UNEF, SGL...) ; 11 abstentions (UNSA)
Avis défavorable du CSE

Projet de décret relatif à la procédure nationale de préinscription pour l'accès aux formations initiales de premier cycle de l'enseignement supérieur et modifiant le code de l'éducation

Plus de 30 amendements ont été présentés, près de 4 heures d'interventions et échanges sur ce seul projet de décret. FO a voté pour les amendements qui répondaient à ses revendications et visaient à supprimer des articles et alinéas du texte portant sur la mise en place de la sélection, la limitation des capacités d'accueil, l'élimination des vœux du candidat en cas de non-réponse...

Vote sur le projet de décret
0 Pour, 36 contre (FO, FSU, CGT, Solidaires, FCPE, UNEF, SGL), 21 abstentions (CFDT, UNSA), 3 refus de prendre part au vote (SNALC-FGAF).
Avis défavorable du CSE